



Droit d'un propriétaire de camping

Par **snook31**, le **14/10/2009** à **20:51**

Bonjour,

je suis propriétaire d'un mobilhome dans un terrain de camping et donc locataire du terrain avec un bail renouvelable annuellement.

jusqu' alors, je louais, a des vacanciers, mon mobil home les deux mois d été **a un prix que je décidais seul.** et qui était assez bas pour permettre a tout a chacun d en profiter?

désormais, le propriétaire du camping et donc du terrain de mon mobilhome veut fixer le prix de mes locations UNILATERALEMENT en fixant ce prix a l identique de celui pratiqué pour les mobilhomes appartenant au camping.

en a t il le droit?

merci de votre réponse

jp IMBERT